

Relever le défi des compétences pour faciliter les recrutements

Séance plénière du 22 mars 2018

Le CESER prend acte de l'ambition de ce plan régional. Il souhaite que l'offre de formation supplémentaire, relevant du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), concerne bien les publics visés par ce PIC. Il souhaite être informé de son avancement et de sa mise en œuvre, et estime que les partenaires sociaux doivent y avoir une place légitime. Il regrette la vision comptable et adéquationniste que semble inspirer ce plan.

Un plan pour faciliter les recrutements

Malgré une situation économique régionale favorable pour les entreprises, propice aux politiques d'embauche, il est cependant constaté que de réelles difficultés de recrutement persistent.

Afin d'apporter une réponse efficiente à ce problème, le Conseil régional souhaite engager une politique volontariste par l'anticipation des besoins des différents secteurs professionnels, un accompagnement renforcé des entreprises qui recrutent, et un effort en matière de développement des compétences des demandeurs d'emploi, notamment, en se portant volontaire pour le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), initié par l'Etat. Ce plan régional d'accompagnement global au recrutement des entreprises se traduit par l'organisation de 10 actions opérationnelles.

Le CESER prenant acte de l'ambition de ce projet, formule les observations suivantes :

Qui pose quelques questions

→ Si le constat opéré montre des difficultés de recrutement par les entreprises, celles-ci ne pourront être résolues uniquement par une augmentation arithmétique de l'offre de formation, instituant ainsi une vision quelque peu « adéquationniste » entre l'emploi et la formation. Si le CESER ne mésestime pas cette situation de reprise économique, les difficultés de recrutement proviennent aussi d'autres causes liées aux conditions de travail, aux niveaux de rémunérations proposés, aux difficultés de déplacements, ou aux questions liées à l'orientation.

Enfin, certains demandeurs d'emploi ont besoin d'un accompagnement important pour accéder au monde du travail, qui ne se traduit pas immédiatement par l'organisation de parcours de formation qualifiants pour acquérir les compétences requises pour l'exercice d'un métier.

Le CESER estime que la politique régionale de formation doit comprendre aussi, nécessairement, une stratégie d'accompagnement (social, mobilité, logement,...) des demandeurs d'emploi, pour surmonter ces freins importants à l'accès à la formation et à l'emploi, afin de permettre une insertion professionnelle réussie.

Concernant le logement, et donc la mobilité entre logement et lieux de formation, le CESER souligne la nécessaire coordination entre une répartition pérenne de l'offre de formation et le développement de l'offre de logements adaptés.

→ La Région s'est portée volontaire pour bénéficier du plan d'investissement dans les compétences (PIC), ce PIC comprend deux phases : une phase d'amorçage en 2018 et un plan pluriannuel (2019 – 2022), qui sera organisé sous forme d'appels à projets par l'Etat. Le fonds d'amorçage correspond à 51,52 Md'€, pour l'organisation de 11449 parcours de formation supplémentaires, en 2018. Le plan pluriannuel serait financé à hauteur de 459 Md'€.

La Région précise qu'elle pilotera ce plan en mobilisant les opérateurs institutionnels de l'emploi et de la formation.

La finalité du PIC étant d'apporter une réponse concrète au chômage des moins qualifiés, par l'organisation de parcours de formation qui devraient concerner, nationalement, deux millions de personnes, un million de demandeurs d'emploi, de plus de 25 ans, peu ou pas qualifiés, et un million de jeunes en situation de décrochage scolaire. Le CESER remarque que l'action 7 relève du financement au titre du PIC, et s'interroge sur le financement des autres actions du plan régional, pour lesquelles il souhaite connaître le montant financier pour l'organisation de celles-ci.

→ Le CESER approuve, l'organisation de cette offre supplémentaire de formation pour les demandeurs d'emploi. Cependant, il précise que la mise en place de ces parcours de formation doit bien concerner le public visé par le PIC, les demandeurs d'emploi faiblement qualifiés, ainsi que les jeunes « décrocheurs ».

Les situations de grande exclusion sociale et de grande pauvreté maintiennent ces publics dans des situations durables de disqualification sociale qui les empêchent d'accéder aux différents dispositifs de formation et d'insertion professionnelle. La typologie des actions mises en place (actions de remobilisation, pré-qualifications, qualifications,...) devant bien correspondre aux problématiques de ces publics en favorisant le plus possible l'accès à la qualification

Le CESER demande à être destinataire de la liste des formations éligibles au plan.

Le CESER considère qu'il sera nécessaire d'organiser ce dispositif en lien avec l'Education nationale, afin que soient réduits les effectifs des jeunes « décrocheurs » et des « sortants sans diplôme ».

Le CESER souhaite aussi que soient prises en compte les difficultés d'accès à la formation et / ou à l'emploi pour ces publics, parfois en grande difficulté, et pour lesquels un accompagnement social (logement, mobilité) est tout aussi important, pour la réalisation d'une insertion professionnelle. L'offre d'un service public de la formation professionnelle doit être priorisé, afin de garantir un service de qualité, égalitaire, sur l'ensemble du territoire et accessible à tous. Sinon, certains territoires risquent subir une inégalité d'offre de formation.

Le CESER demande à être informé des différentes modalités de l'avancement de ce plan régional, ainsi que de la candidature de la Région pour le plan pluriannuel du pacte régional d'investissement dans les compétences. Il serait important qu'une évaluation soit engagée par la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques.

→ Le CESER observe, par ailleurs, que ce plan déploie des actions innovantes, notamment par la mise en place d'un fond de sécurisation des mobilités professionnelles, mettant ainsi en exergue des perspectives favorables pour l'environnement de la formation des demandeurs d'emploi.

→ Le CESER souhaite que les partenaires sociaux aient toute leur place dans l'organisation et le suivi de ce plan. Il constate par exemple que la participation des partenaires sociaux n'est pas concernée par le groupe de réflexion sur « l'emploi du futur », et demande qu'il soit remédié à cette situation. Qui plus est, le CESER souhaite que le Comité régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) soit totalement associé à la mise en œuvre et au suivi de ce plan, y compris dans la phase amont d'identification des besoins.

→ Le CESER estime en effet que l'analyse portant sur l'évolution des besoins en qualifications et compétences, doit se faire en lien avec le CREFOP, en soulignant qu'à part les Branches professionnelles structurées, la plupart des employeurs éprouvent souvent de fortes difficultés à identifier leurs propres besoins « à 5 ans », en matière de qualification et à engager une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

→ Enfin, le CESER considère que si la formation est, certes un outil au service du développement économique des territoires, elle demeure fondamentalement un enjeu essentiel pour le développement humain. Elle doit contribuer à une véritable chance d'émancipation et de promotion sociale et professionnelle pour ces publics fragilisés, et en même temps porter la question de la valeur humaine et de l'épanouissement au travail.



Proposition de la commission 1 « Education, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU
Secrétaire : Anne Marie CASTÉRA

Avec la contribution de la commission 4 « Economie »
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Evelyne VIDEAU;
Secrétaire : Anne COUVEZ

Vote sur l'avis du CESER :

« Relever le défi des compétences pour faciliter les recrutements »

136 votants
136 Pour

Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine